

Collège CHARLES SURAN

Boulevard du midi / BP 19

31350 BOULOGNE SUR GESSE

Tel : 05 61 88 20 69

Fax : 05 61 89 27 53

Mail : 0310007p@ac-toulouse.fr

FOURNITURE DE PRESTATIONS D'UN VOYAGE SCOLAIRE POUR LE COLLEGE CHARLES SURAN

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I Identification et contacts

Collège CHARLES SURAN

Boulevard du midi / BP 19 / 31350 BOULOGNE SUR GESSE

Tel : 05 61 88 20 69

Fax : 05 61 89 27 53

Mail : 0310007p@ac-toulouse.fr

Représenté par

Anne-Lise ROUX, Principale et Pouvoir adjudicateur

Personne à contacter

Emmanuelle DUPUY, Adjoint Gestionnaire

Agent Comptable

Josette ARJO

II Objet de la consultation et type de procédure

Organisation d'un voyage scolaire de 6 jours avec transports, hébergement et activités en Italie en avril ou mai 2018 (semaine à définir) pour 40 ou 47 élèves et 4 accompagnants. Le descriptif de la prestation attendue figure aux cahiers des clauses techniques particulières.

Les candidats doivent obligatoirement proposer les versions suivantes de la prestation et détaillant les coûts par personne (transport, hébergement, activités) et en distinguant les élèves des accompagnateurs :

| Version | Semaine 14 | Semaine 15 | Semaine 19 | Semaine 20 |
|--------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| 40 élèves + 4 accompagnants | V14-44 | V15-44 | V19-44 | V20-44 |
| 47 élèves + 4 accompagnants | V14-51 | V15-51 | V19-51 | V20-51 |

Le marché est régi par les dispositions du présent règlement. Il est conclu selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Support de publication : site de l'AJI-Gestion pour l'éducation : www.aji-france.com

Dates de publication : du **26 septembre 2017 au 9 octobre 2017**

III Propositions

1. Contenu

Les offres seront présentées sous la forme d'un devis détaillé qualitatif et quantitatif comportant l'ensemble des coûts des prestations ainsi que le prix unitaire par participant (en distinguant les élèves des accompagnants) et mentionnant les conditions d'annulation.

Elles devront également impérativement être complétées par :

- Une fiche faisant état de la capacité professionnelle technique et financière du candidat
- Copie des jugements prononcés, si l'entreprise est en redressement judiciaire
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI 2)
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat :
 - *N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir*
 - *N'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail.*
 - *Respecte la réglementation en vigueur sur les transports scolaires*
- La justification de l'inscription au registre du commerce
- Un RIB (coordonnées IBAN en mode SEPA)
- Une attestation de l'assureur couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire, etc...

Les candidats doivent impérativement joindre à leur offre le présent cahier des clauses administratives daté et signé. L'ensemble de ces documents (devis, cahier des clauses administratives particulières) valant acte d'engagement.

2. Prix

Le prix proposé inclut tous les frais. Il est ferme et définitif.

Toute variation du coût reste à la charge du prestataire comme risque inhérent à sa profession.

3. Date de dépôt et forme

Les propositions doivent parvenir à l'établissement avant le :

10 octobre 2017- 17 heures.

Les propositions des candidats seront de préférence dématérialisées et envoyées au format PDF au courriel suivant :

0310007p-gest@ac-toulouse.fr en précisant en objet MAPA Italie 2018

IV Annulation

L'établissement se réserve le droit d'annuler le voyage en fonction du bouclage financier du projet. Les conditions financières d'annulation (montant et délais) devront être clairement exposées dans la proposition.

V Contractualisation

L'engagement de l'Etablissement ne pourra être tenu pour effectif qu'après la signature par le Chef d'établissement du présent CCAP et de la convention avec le prestataire dûment approuvée par le Conseil d'Administration de l'établissement et acquisition du caractère exécutoire de la délibération.

VI Modalités de paiement du marché

Les paiements s'effectuent par mandat administratif dans les 30 jours qui suivent la réception d'une facture respectant les mentions obligatoires.

1. Acomptes

Un premier acompte de 30% sera versé au titulaire du marché après la signature de la convention et sur présentation d'une facture.

Un deuxième acompte de 40% du montant sera versé ensuite sur présentation de facture début avril 2018.

2. Solde

Le solde de 30% sera payé sur facture après l'exécution du contrat, toujours sur présentation de facture.

VII Modalité particulières

Aucune somme forfaitaire destinée à financer une quelconque dépense ne peut être confiée à un participant du voyage.

VIII Critères de choix

- Prix 50%
- Qualité - Respect du CCAP et du CCTP 50%

Je certifie avoir pris connaissance du présent cahier que je déclare accepter sans modifications ni réserves.

Fait à : .

Le :

Le responsable de l'Entreprise

Nom

Prénom

Signature

Cachet de l'Entreprise

Partie réservé au Pouvoir adjudicateur

Valant bon de commande après acquisition du caractère exécutoire du vote du CA

Date du vote du CA :

Date :

Le Représentant de l'Etablissement

Anne-Lise ROUX, Principale

Signature et tampon